



**9, boulevard Jean Jaurès
92 110 Clichy-la-Garenne**

NOTICE DESCRIPTIVE

Etablie conformément à l'arrêté ministériel du 10 mai 1968 fixant la notice descriptive prévue par l'Article 18 du décret n°671166 du 22 décembre 1967.

SOMMAIRE :

1. Caractéristiques techniques générales de l'immeuble.
2. Locaux privatifs et leurs équipements.
3. Annexes privatives.
4. Parties communes intérieures à l'immeuble
5. Equipements généraux de l'immeuble
6. Equipements extérieurs desservant l'immeuble

La présente notice descriptive a été établie en application du troisième alinéa de l'article 18 du décret n°671166 du 22 décembre 1967.

I CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles

Evacuation des terres excédentaires à la décharge.

1.1.2 Fondations

Fondations suivant étude de sol.

1.2 MURS ET OSSATURES

1.2.1 Murs du sous-sol

Néant

1.2.2 Murs de façades

- Structure :

En béton armé banché ou maçonnerie ou éléments préfabriqués ou prémurs, suivant plans Architecte.

Doublage d'isolation thermique intérieur et/ou ponctuellement extérieur selon études dont l'épaisseur permettra d'obtenir un coefficient d'isolation conforme à la performance thermique RT 2012.

- Revêtements de façade :

Les façades seront revêtues suivant le projet architectural de pierre naturelle agrafée et rejointoyée en partie courante et de zinc en partie supérieure selon plans Architecte.

1.2.3 Acrotères

En béton armé ou maçonnerie selon plans architecte.

1.2.4 Poteaux de façades

En béton armé selon plans architecte.

1.2.5 Murs porteurs à l'intérieur des locaux, refends

En béton banché ou maçonnerie (épaisseur suivant calcul).

1.2.6 Murs ou cloisons séparatifs

- Entre locaux privatifs contigus : béton banché (épaisseur suivant calcul) ou maçonnerie en agglos pleins d'épaisseur nécessaire pour répondre à l'isolation phonique entre les 2 locaux privatifs.

- Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, halls et autres) : dito ci-dessus avec complément d'isolation thermique ou phonique suivant situation des locaux pour répondre à la réglementation acoustique et thermique.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers bas et intermédiaires des sous-sols et parking

Dallage ou dalle en béton armé ou pré dalle et dalle de compression, épaisseur selon étude de structure.

1.3.2 Planchers séparant 2 logements

Plancher en béton armé ou pré dalles et dalle de compression, épaisseur conforme à la réglementation et suivant accord du Bureau de Contrôle. Une chape flottante en béton de 5 cm d'épaisseur sur résilient phonique, sera réalisée sur tous les planchers des appartements avec ponctuellement rupteur thermique si nécessaire entre plancher et voile de façade selon étude thermique.

1.3.3 Plancher sous locaux non chauffés

Le plancher bas du R+1 sur locaux non chauffés est constitué d'une dalle en béton armé ou pré dalles et dalle de compression recevant une chape flottante en béton de 5 cm d'épaisseur sur résilient phonique et une isolation thermique en sous face selon nécessité de l'étude thermique

1.3.4 Planchers sous terrasses

Plancher en béton armé ou pré dalles et dalle de compression, conforme à la réglementation et suivant accord du Bureau de Contrôle.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces sèches

Cloisons à ossature de 72 mm d'épaisseur environ de type Placostyl.

1.4.2 Entre pièces sèches et pièces humides et pièces humides entre elles

Dito 1.4.1, parement en plaques hydrofuges cotés salles d'eau et salles de bains suivant la réglementation

1.4.3 Autres cloisons

Dito 1.4.1, épaisseur et composition des cloisons de gaines et des soffites suivant besoins acoustiques

1.4.4 Soffites et faux plafonds

Plaques de plâtre de type BA 13, épaisseur et performance suivant nécessités pour habillages d'équipements techniques.

Localisation suivant plans de l'architecte et études d'exécution.

1.5 ESCALIERS

- Escaliers communs en béton armé préfabriqué ou coulé en place.
- Escalier du roof top en métal peint ou thermolaqué

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION ET GAINES

1.6.1 Conduit de fumées chaufferie

Sans objet

1.6.2 Conduit de ventilation mécanique

Les apports d'air extérieur sont prévus dans les pièces sèches par des prises d'air frais. Entrées d'air autoréglables ou hygroréglables selon étude.

L'extraction d'air se fera dans chaque pièce humide (salle de bains, wc, cuisine, salle d'eau) par des gaines en tôle galvanisées. Extracteurs situés en terrasse.

1.6.3 Conduits de désenfumage

Conduits maçonnés ou préfabriqués de désenfumage des paliers, conformément aux dispositions de la réglementation incendie.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

Les soffites ne figurent pas systématiquement sur les plans de vente.

Les chutes pourront faire l'objet de dévoiements en plafond de certaines pièces dans des soffites ou faux plafonds en plaque de plâtre tels que définis à l'article 1.4.4.

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

Evacuation des terrasses non accessibles et accessibles en étages et/ou des balcons par canalisations en aluminium laqué ou zinc coté boulevard et PVC côté cour ou par trop pleins suivant projet de l'Architecte par des descentes disposées en façade ou dans les gaines intérieures des logements.

1.7.2 Chutes d'eaux usées

Canalisations dans les gaines intérieures des logements, en PVC.

1.7.3 Canalisations sous plancher

Dito 1.7.2

1.7.4 Branchement aux égouts existants

Raccordement aux égouts existants, conforme aux spécifications de la Ville de Clichy

1.8 TOITURE/TERRASSES

1.8.1 Terrasses inaccessibles

Etanchéité multicouche sur isolant thermique au droit des parties chauffées, protection par gravillons suivant projet Architecte.

1.8.2 Terrasses accessibles privatives

Etanchéité multicouche avec interposition d'une isolation thermique pour la protection des logements situés aux étages inférieurs par panneaux de polyuréthane d'épaisseur conforme aux calculs thermiques réglementaires.

Protection par le revêtement de finition prévu à l'article 2.1.3 ci-dessous suivant choix Architecte et suivant plan.

1.8.3 Balcons privatifs

Dalle sur plot revêtement de finition prévu à l'article 2.1.3 ci-dessous suivant choix Architecte et suivant plan.

1.8.4 Terrasses jardins en RDC

Etanchéité avec terre végétale sur couche drainante et feutre anti-racines.

1.8.5 Souches, ventilations et conduits divers

Ils comprennent

- Ouvrages d'édicules techniques en béton armé ou maçonnerie
- Souches et trainasses de VCM en tôle
- Ventilation de chute en PVC
- Le désenfumage des escaliers est assuré par hublot de toiture, manœuvré par un dispositif d'ouverture suivant réglementation

1.8.6 Couverture

Sans objet.

II LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces sèches

Entrées, séjours, chambres, dégagements, placards et rangements attenants à ces pièces

- Sols : Le revêtement de sol des entrées et des séjours sera en parquet massif verni usine en pose collée, de 14 mm d'épaisseur en lames de 90 mm de type Tradidéco ou équivalent. Pose à l'anglaise.
Les coloris seront à choisir par l'acquéreur dans le cadre de choix proposés, à une date décidée par le vendeur, en tout état de cause avant la fin du Gros Œuvre.
- Plinthes : En bois peint en blanc de dimension 10 cm de hauteur environ.

2.1.2 Sols des pièces humides

Cuisine, salle de bains, salle d'eau, WC et rangement attenants à ces pièces type buanderies

Carrelage rectifié de chez COLOR KER ou équivalent en 60*60 dans la gamme sélectionnée par l'Architecte d'intérieur.

Plinthes assorties.

Les coloris seront à choisir par l'acquéreur dans le cadre de choix proposés, à une date décidée par le vendeur, en tout état de cause avant la fin du Gros Œuvre.

2.1.3 Sols des balcons et des terrasses accessibles

Protection et finition par lames en matériau composite façon bois, de teinte suivant choix architecte

2.2 REVETEMENTS MURAUX (autres que enduits, peintures, papiers peints)

2.2.1 Revêtements muraux des pièces humides

2.2.1.1 Cuisine

Sans objet

2.2.2 Salles de bain et salles d'eau

Revêtement en faïence de chez Color Ker ou équivalent en 30*60 ou 60*60 cm, à hauteur d'huissieries au droit et au-dessus des receveurs de douches et baignoires.

Les coloris seront à choisir par l'acquéreur dans le cadre de choix proposés, à une date décidée par le vendeur, en tout état de cause avant la fin du Gros Œuvre.

2.2.2 Revêtements muraux des autres pièces

Néant.

2.3 PLAFONDS (sauf peinture et tentures)

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

Sous face dalle béton armé. Etat de surface soigné pour recevoir enduit et deux couches de peinture.

2.3.2 Sous face des balcons

Peinture sur support béton, coloris au choix de l'architecte.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces sèches et humides

- Portes-fenêtres de type mixte bois/aluminium ou aluminium/aluminium suivant plans architectes : parement intérieur bois peint en blanc ou aluminium blanc, parement extérieur en profils d'aluminium thermolaqué de teinte selon projet Architecte.
- Les menuiseries comprennent des vantaux avec système d'ouverture à la française suivant les plans et vues de façades.
- Double vitrage isolant suivant résultat de l'étude thermique et en fonction du classement acoustique retenu pour les façades.
- Vitrage translucide pour les baies des salles de bains et salles d'eau selon plans de vente.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

2.5.1 Pièces sèches

- Toutes les baies sont équipées de volets roulants à commande motorisée
- Tablier des volets roulants en aluminium

2.5.2 Pièces humides

- Volets roulants dito 2.5.1

Localisation : pour les cuisines et salles d'eau lorsqu'elles sont équipées d'une baie suivant le plan du logement

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis

- Huisseries métalliques avec joint isophonique pour les portes palières.
- Pour les portes de distribution intérieures, huisseries métalliques banchées ou assemblées sur cloison

2.6.2 Portes intérieures

Suivant plan architecte

- Portes de distribution battantes selon plan architecte, à âme pleine, hauteur 2,14 m
- Portes coulissantes à galandage selon plan architecte
- Serrure à clé pour les chambres.
- Bec de cane à condamnation et décondamnation pour les WC, les salles d'eau et les salles de bains.
- Poignées de chez Vachette ou équivalent.

2.6.3 Portes palières

- Porte à âme pleine suivant projet de décoration et parement blanc coté intérieur

- Serrure de sûreté 5 points d'ancrage, A2P2*
- Microviseur
- Système anti-dégondage
- Joints isophoniques, seuil à la Suisse.

2.6.4 Portes de placards

- Ouvrants à la française pour les placards d'une largeur inférieure ou égale à 90 cm.
- Coulissantes pour les placards d'une largeur supérieure ou égale à 90 cm
- Façade de chez Sogal ou équivalent, finition mélaminé blanc double face.
- Epaisseur 10 mm.

2.6.5 Equipement intérieur des placards et rangements

- Pour les placards des chambres de plus de 100 cm : tablette chapelière sur toute la largeur du placard à 1,80 m environ, un bloc rangement de 50 cm de large environ comprenant 4 tablettes fixes et une tringle penderie sur le reste de la largeur du placard
- Pour les placards des chambres de moins de 100 cm, tablette chapelière et tringle penderie
- Pas d'aménagement pour les placards des autres pièces

2.6.6 Portes sur buanderie

Dito 2.6.2, sans serrure.

2.6.7 Equipement intérieur buanderie

- Aucun équipement intérieur prévu.

2.6.8 Moulures et habillages

Sur huisserie banchée des portes palières côté palier.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps des balcons et terrasses des logements

Garde-corps en acier thermolaqué, suivant plans architectes

2.7.2 Serrurerie intérieure

- Main courante en acier sur cavaliers dans les escaliers communs
- Grilles de ventilation des locaux techniques et de service en aluminium laqué dans les parties nobles et en métal déployé dans les zones de service

2.7.3 Séparatifs de balcons et terrasses

Séparatif en panneaux vitrés dépolis sur une structure métallique thermolaquée.
Largeur et hauteur suivants plans

2.8 PEINTURES, PAPIERS PEINTS, TENTURES

2.8.1 Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1 Sur menuiseries extérieures

Peinture blanche côté intérieur et Aluminium thermolaqué coté extérieur selon projet Architecte.

2.8.1.2 Sur serrurerie non aluminium

Une couche d'anti rouille et deux couches de peinture glycéro satinée

2.8.1.3 Autres

Peinture en sous face des balcons

2.8.2 Peintures intérieures, papiers peints et tentures

2.8.2.1 Sur menuiseries intérieures

Peinture 2 couches blanches.

2.8.2.2 Sur murs

- Pièces humides : peinture 2 couches blanches satinée, (en complément des revêtements de faïence et miroir), sauf derrière appareils sanitaires, meuble vasque et miroir.

- Pièces sèches : peinture 2 couches blanches finition mat-velours et dans les cuisines ouvertes.

2.8.2.3 Sur plafonds

Peinture 2 couches blanches.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries et divers

Peinture 2 couches blanches sur les tuyauteries apparentes suivant localisation.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménagers

Néant

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

- Colonnes montantes en PVC pression ou multicouche ou tube acier noir dans les gaines palières.

- A partir de la colonne montante, la distribution intérieure des logements est en tube PER ou PVC pression ou multicouche pour les parties en apparent à l'intérieur des pièces

- Robinet d'arrêt sur le départ de l'alimentation de chaque logement (dans la gaine palière) avec manchette pour mise en place éventuelle d'un compteur de débit par l'acqureur.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude et comptage

- Dans les logements en PER apparent ou tube multicouche.

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

- Distribution en PER apparent et encastré ou tube multicouche.

2.9.2.4 Evacuation

Eaux usées et eaux vannes par canalisation en PVC.

2.9.2.5 Branchement en attente

Tés bouchonnés en attente sur l'évacuation pour branchement de deux appareils lave-vaisselle et lave-linge et robinets d'alimentation d'eau froide, en cuisine sous le meuble évier ou dans la salle de bain ou la salle d'eau suivant plan de vente.

2.9.2.6 Appareils sanitaires, robinetterie

- Dans les salles de bains :

- Simple ou double vasque(s), selon plan de vente, en résine ou en céramique posée sur meuble de toilette mélaminé de chez Ma salle de bain.com comportant 2 tiroirs.
- Baignoire acrylique (coloris blanc) de dimension 170 par 75 cm, suivant plan, de type Odéon Up de chez Jacob Delafon ou équivalent avec tablier carrelé.
- Robinetterie : ensemble de robinetterie comprenant un mitigeur thermostatique de type GROHTHERM 800 de chez GROHE ou équivalent avec douchette à main 2 jets type TEMPESTA sur support mural fixe.

- Dans les salles d'eau :

- Simple vasque, selon plan selon plan de vente, en résine ou en céramique posée sur meuble de toilette mélaminé de chez Ma salle de bain.com comportant 2 tiroirs.
- Receveur de douche fond en acrylique blanche de type FLIGHT des Ets JACOB DELAFON ou équivalent, selon dimensions 90* 120 ou 80 * 120 ou 90*90 suivant plans de vente.
- Pare douche en verre de type SERENITY des Ets JACOB DELAFON
- Robinetterie : ensemble de robinetterie comprenant un mitigeur thermostatique de type GROHTHERM 800 de chez GROHE comprenant douche de tête et douchette 2 jets réglable en hauteur.

- WC :

- Une cuvette suspendue en céramique modèle type ODEON de chez JACOB DELAFON ou équivalent.
- Abattant double blanc.
- Lave-mains de type ODEON UP en céramique

2.9.2.7 Accessoires divers

- Miroir et applique(s) ou bandeau lumineux équipé de fluos classe II ou de spot(s) encastré(s) dans les salles de bains et salles d'eau.
- Banquette cache tuyaux suivant plans de vente.
- Robinet de puisage pour les jardins situés au RDC, pour les balcons de plus de 10 m² et pour la terrasse privative du roof top.

2.9.3 Equipements électriques

2.9.3.1 Type d'installation

- L'installation électrique a pour origine le tableau d'abonné équipé d'un disjoncteur général, des coupe-circuits affectés et du comptage.
- Alimentation des appareils par canalisations électriques en étoile encastrées dans la structure et les cloisons.
- Les points d'éclairage en plafond et en applique seront équipés de dispositifs de connexion de luminaires (DLC) réglementaire.
- Tous les circuits seront reliés à la terre. Les dispositifs de protection seront constitués par des coupe-circuits divisionnaires.

- Appareillage de marque LEGRAND série DOOXIE ou équivalent. Toutes les prises seront à éclisse. Les prises de courants pourront éventuellement être regroupées en prise double.
- L'équipement de chaque pièce sera conforme à la norme C15-100.
- Chaque logement est équipé d'un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) implanté suivant les préconisations de fonctionnement

2.9.3.2 Puissances desservies

- La puissance sera de 6 à 12 kW, selon le type de logement et les calculs thermiques avec un minimum de 9 kW à partir du 4 pièces.

2.9.3.3 Équipement de chaque pièce

- Entrée & dégagements :
 - 1 point lumineux central en plafond commandé en simple allumage
 - 1 prise de courant 16 A, 2 P + Terre si la surface de l'entrée est supérieure à 4m².
 - 1 sonnette intégrée dans la gaine technique logement avec bouton poussoir sur le palier
 - 1 tableau d'abonné encastré dans la Gaine technique logement (GTL) avec compteur, disjoncteur général et disjoncteurs divisionnaires
 - Vidéophone (PM).
- Séjour :
 - 1 point lumineux en plafond ou en applique, commandé par simple allumage
 - 1 prise de courant 16 A, 2 P + Terre par tranche de 4m² habitable avec un minimum de 5 prises.
 - 2 prises de communication au format RJ45 et 2 prises 16A destinés aux usages multimédias.
- Chambres principales et secondaires
 - 1 point lumineux central en plafond, commandé en simple allumage.
 - 3 prises de courant 16 A, 2 P + Terre.
 - 1 prise de communication au format RJ45.
 - Pour les logements PMR, dans la chambre PMR, 1 socle prise de courant 16 A + T regroupé avec l'interrupteur à l'entrée de la pièce
- Bureau ou Pièce plus :
 - 1 point lumineux central en plafond, commandé en simple allumage.
 - 3 prises de courant 16 A, 2 P + Terre.
 - 1 prise de communication au format RJ45.
- Pour les cuisines:
 - 1 point lumineux central en plafond, commandé en simple allumage
 - 6 prises de courant 16 A, 2 P + Terre ou 3 doubles à 1 m 20 du sol au-dessus du plan de travail.
 - 1 boîtier terminal de fil sur circuit spécialisé 32 A, 2 P + Terre, pour appareil de cuisson ou plaque électrique.
 - Une sortie de fil pour hotte
 - 1 prise de courant 16 A, 2 P + Terre sur circuit spécialisé pour lave-vaisselle.
 - 1 prise de courant 16 A, 2 P + Terre sur circuit spécialisé pour lave-linge (placée éventuellement en salle de bains suivant plan de vente).
 - 1 prise de courant 16A, 2P + Terre sur circuit spécialisé pour four

- Salle de bains & Salle d'eau :
 - 1 point lumineux en applique, au-dessus des plans vasques, commandé en simple allumage
 - 1 point lumineux central au plafond, commandé en simple allumage.
 - 1 prise de courant 16A, 2P + Terre à 1m20, hors du volume de sécurité.

- W.C isolés :
 - 1 point lumineux central, commandé en simple allumage.
 - 1 socle prise de courant 16 A + T regroupé avec l'interrupteur à l'entrée de la pièce

- Buanderies
 - Selon plan, 1 prise de courant 16 A, 2 P+ Terre sur circuit spécialisé pour lave-linge et sèche-linge selon plan de vente.

- Terrasses et balcons :
 - Terrasse, balcon et jardin :
 - 1 prise de courant 16 A, 2 P + Terre étanche
 - un point lumineux en applique pour les logements dont les balcons/ terrasses ont une surface supérieure à 10 m².

2.9.4 Chauffage, cheminée, ventilation

2.9.4.1 Type d'installation

La production de chauffage et d'eau chaude sanitaire sera assurée par une chaudière individuelle gaz à micro accumulation de type NAIA 2 de chez ATLANTIC raccordée sur conduit de type 3CE (Puissance selon étude thermique).

2.9.4.2 Températures garanties par - 5°C à l'extérieur

+ 19°C dans toutes les pièces.

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

- Radiateur à eau de type Reggane 3010 de chez Finimetal ou équivalent, finition blanc.

- Dans salles de bains et salles d'eau : sèche serviette à eau de type Thetis de chez HM

- Régulation par thermostat d'ambiance et équilibrage du reste de l'appartement

2.9.4.4 Conduits et prises de ventilation

Dito 1.6.2

2.9.4.5 Conduits et prises d'air frais

Dito 1.6.2

2.9.5 Equipement de télécommunication

Chaque logement est équipé dans la GTL d'un coffret de communication rassemblant les arrivées des différents courants faibles (télévision, téléphone, internet).

2.9.5.1 Radio, TV,

- La distribution de télévision s'effectuera par le réseau multimédia RJ45 du logement.

2.9.5.2 Téléphone

Prise RJ45 située dans le séjour et ou pièce principale et dans les chambres.

2.9.5.3 Commande d'ouverture de la porte d'entrée de l'immeuble.

- Par digicode pour la 1ère porte sur rue

- Par digicode, vigik et vidéophone relié à chaque appartement pour la 2nde porte d'entrée du Hall

2.9.6 Autres équipements

Néant.

III ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES

Néant

3.2 PARKINGS COUVERTS

Néant

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

Néant.

IV PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

Le hall et les paliers d'étage font l'objet d'un projet de décoration. Les matériaux renseignés ci-après sont donnés à titre indicatif.

4.1 HALL D'ENTREE DU BATIMENT

4.1.1 Sols sas et hall d'entrée de l'immeuble

Revêtement carrelage décoratif ou terrazzo selon plan Architecte avec tapis brossé encastré devant la porte selon plan architecte.

4.1.2 Parois

Les murs sont recouverts de peinture et/ou textiles et/ou panneaux décoratifs bois selon projet de décoration.

4.1.3 Plafonds

Peinture 2 couches.

4.1.4 Eléments de décoration

Miroirs

Luminaires intégrés dans faux plafond et/ou appliques suivant plan Architecte.

4.1.5 Porte d'accès et système de fermeture

Ensemble thermolaqué avec partie en vitrage. Porte à 1 ou 2 vantaux avec ferme-porte hydraulique suivant plans architecte.

4.1.6 Boites aux lettres

Ensemble de boites à lettres. Emplacement et finition suivant projet de décoration.

4.1.7 Tableau d'affichage

Incorporé ou séparé à l'ensemble boites aux lettres.

4.1.8 Chauffage

Néant.

4.1.9 Equipement électrique

Luminaires décoratifs, commandés par détecteur de présence.

4.2 PALIERS D'ETAGE

4.2.1 Sols

Moquette décorative suivant le projet décoration

4.2.2 Murs sauf gaines palières

Revêtements textiles ou peinture selon plan de décoration architecte.

4.2.3 Plafonds

Peinture 2 couches.

4.2.4 Eléments de décoration

Luminaires décoratifs.

4.2.5 Equipement électrique

- Eclairage sur détecteur crépusculaire et détecteur de présence.
- A tous niveaux, luminaires décoratifs, commandés par boutons poussoirs lumineux sur minuterie ou par détecteur de présence.
- 1 PC 10 A+T sur les paliers ou dans les gaines.

4.3 CIRCULATIONS PIETON EN SOUS-SOL

Néant

4.4 CAGE D'ESCALIER

4.4.1 Sols des paliers

Dallage béton, peinture de sol

4.4.2 Murs

Enduit BAGAR ou équivalent, sur voiles béton ou maçonnerie en parpaings.

4.4.3 Plafonds

Dito 4.4.2

4.4.4 Escaliers

Escalier de type hélicoïdal, préfabriqué ou coulé en place, en béton armé.
Finition peinture au sol.

4.4.5 Chauffage ventilation

Néant.

4.4.6 Eclairage ventilation

Appliques et/ou hublots sur minuterie. Eclairage de sécurité.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 Local vélo suivant plan architecte.

Sol : dalle béton, carrelage en grès cérame antidérapant.

Murs : voile banché ou maçonnerie de parpaings recevant une couche de peinture blanche vinylique jusqu'au plafond.

Plafond : dalle béton, peinture blanche vinylique. Isolation apparente en sous face si nécessaire.

Eclairage : hublot étanche.

Ferme porte hydraulique.

4.6 LOCAUX TECHNIQUES

4.6.1 Local poubelles

Sol : dalle béton et carrelage en grès cérame anti dérapant et complément par peinture blanche vinylique jusqu'au plafond

Murs : voile banché ou maçonnerie de parpaings recevant une couche de peinture, faïence sur une hauteur de 1,20m.

Plafond : dalle béton, peinture blanche vinylique. Isolation apparente en sous face si nécessaire.

Eclairage : hublot étanche.

Ferme porte mécanique.

Robinet de puisage et évacuation par siphon de sol

Ventilation par prise d'air frais basse naturelle et extraction haute mécanique

4.6.2 Locaux techniques

Sans objet

4.6.3 Local ventilation mécanique

Extracteurs situés en terrasse.

V EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEUR

- Charge utile environ 625 kg.
- Cabine métallique avec finition intérieure selon gamme du fabricant et au choix de l'architecte, miroir, revêtement de sol dito hall.
- Télésurveillance ou téléphone d'alarme, éclairage.
- Porte palière et porte de cabine, acier à peindre.

5.2 CHAUFFAGE et EAU CHAUDE

Sans objet, le chauffage est individuel.

5.3 TELECOMMUNICATIONS

5.3.1 Téléphone

Raccordement sur réseau public distribution verticale dans gaine sur palier.
Branchements individuels jusqu'aux joncteurs.

5.3.2 Antenne TV et radio

Un ensemble de réception et d'amplification par câble pour l'opération pour distribuer :

- Emissions radio modulation de fréquence (MF).
- Télévision TNT (UHF).
- Distribution à partir de l'ampli en gaine technique et en logement si nécessaire.

5.3.3 Fibre optique

Fourreau en attente.

5.4 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Sans objet.

5.5 ALIMENTATION EN EAU

5.5.1 Comptages généraux

Dans le regard en limite de propriété ou dans local eau selon étude.

5.5.2 Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression

Selon pression délivrée par le Service Concessionnaire.

5.6 RECEPTION / STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Stockage des ordures ménagères dans les locaux prévus à cet effet situés à RDC

5.7 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.7.1 Comptage des services généraux

Sur colonne montante EDF ou tout autre concessionnaire.

5.7.2 Colonnes montantes

Colonnes placées en gaines techniques palières.

5.7.3 Branchements et comptages particuliers

Branchement particulier pour chaque logement.

Comptages particuliers dans gaine technique palière ou dans logement.

VI EQUIPEMENTS EXTERIEURS DESSERVANT L'IMMEUBLE

6.1 VOIRIE ET PARKING

6.1.1 Voirie d'accès aux parkings

Néant.

6.1.2 Trottoir

Raccordement de la rampe à l'existant suivant accord avec les services de voirie de la Ville.

6.1.3 Parkings extérieurs

Néant.

6.2 ESPACES VERTS

Néant

6.3 CLOTURES

Néant

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La présente notice descriptive est établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés.

Les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité.

La SCCV pourra y apporter des modifications en cas de force majeure, notamment changement de réglementation administrative, faillite de l'entreprise concernée ou du fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante de matériaux, impératifs techniques, mettant la SCI dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier.

Toutefois la SCCV s'engage à ce que les matériaux ayant fait l'objet d'un changement pour les raisons évoquées ci-dessus, soient de qualité au moins équivalente.

Les teintes, coloris et finitions de façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte en accord avec les autorités administratives compétentes.

L'implantation des équipements ou appareils qui apparaissent sur les plans y est figurée à titre purement indicatif, ainsi que les seuils des portes et portes fenêtres donnant sur les terrasses, balcons, loggias, jardins privatifs ou accès.

L'existence de retombées, soffites, faux plafonds et banquettes, et leurs dimensions définitives seront fonction des contraintes techniques de la mise en œuvre. Leurs emprises indiquées sur les plans ne le sont qu'à titre purement indicatif. Leurs localisations définitives seront également fonction des résultats des études techniques.

TRAVAUX MODIFICATIFS

Des travaux modificatifs peuvent être demandés dans les logements, à titre onéreux, par les acquéreurs au Maître de l'Ouvrage, s'ils sont compatibles avec le planning de réalisation des travaux et sous réserve du respect de la réglementation.

La réalisation de travaux modificatifs acquéreurs est un avantage consenti à l'acquéreur. Ils sont soumis à la seule appréciation du Maître d'Ouvrage et du Maître d'Oeuvre d'Exécution qui se réservent le droit de les refuser sans aucune justification.